

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
29/11/2012

Dossier complet le :
29/11/2012

N° d'enregistrement :
2012-1247

1. Intitulé du projet

Lotissement "La Rouvraie" à vocation d'habitation, d'une superficie
d'environ 7,8 ha sur la commune de Rouvroy

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CM-CIC Aménagement Foncier

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BLASZCZYK Cyril, Chargé d'affaires

RCS / SIRET

1312111813121151317101011131



Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33°	Permis d'Aménager sur assiette de 7,8 ha supérieure à 5 ha SHON d'environ 34 200 m ² supérieure à 3000 m ² et inférieure à 40 000 m ²
6°d	Voirie d'environ 1300 m (550 m de voirie principale, 455 m de voirie secondaire et 310 m de cours urbaine) inférieure à 3 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Viabilisation d'un terrain d'environ 7,8 ha, actuellement voué à
l'agriculture, pour construction d'environ 160 logements en lots libres et
accession sociale (maisons individuelles, maisons mitoyennes et béguinage)
avec création d'un réseau de voirie hiérarchisé et paysagé et d'un réseau
d'assainissement séparatif permettant la gestion alternative des eaux
pluviales.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de nouvelle zone d'habitation doit contribuer au renouvellement de l'offre de logements et à la stabilisation de la population communale de Rouvroy conformément aux orientations du SCoT de Lens-Liévin et Hénin-Carvin ainsi qu'au PADD et au règlement du PLU de la commune de Rouvroy.

Sa localisation en bordure Sud de l'ancien village de Rouvroy doit permettre un certain rééquilibrage des deux pôles de la commune. La "faible" densité prévue (20 logements /ha) et son ouverture sur les collines de l'Artois visent à attirer une population d'une certaine aisance, actuellement minoritaire dans la commune, dans un objectif de plus grande "mixité sociale".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation du projet sera échelonnée en plusieurs phases:

- tranche 1 : béguinage et lots libres avec débouché de la voirie sur la rue d'Izel et création d'une liaison douce dans le prolongement du "chemin à vaches";
- tranche 2 : constructions en accession sociale et lots libres avec ouverture de l'accès principal du lotissement sur la RD 46;

Les installations de chantier pourront être entièrement localisées dans le périmètre du lotissement. La desserte du chantier s'effectuera en première tranche depuis la rue d'Izel puis directement depuis la RD 46 pour la tranche suivante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau projet urbain s'inscrit dans un périmètre d'environ 7,8 ha. Il prévoit la construction d'environ 160 logements répartis entre un béguinage pour personnes âgées, des maisons mitoyennes en accession sociale et des lots libres de constructeurs.

Le réseau de voirie sera hiérarchisé en voies principales, voies secondaires et cours urbaines.

Les eaux pluviales de la voirie seront infiltrées dans des noues paysagées, celle des logements privées seront gérées et infiltrées à la parcelle.

La population de ces logements est estimée entre 400 et 560 personnes équipées d'un parc de véhicules d'au maximum 300 voitures.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- "Permis d'Aménager" prévoyant la création de voies, d'espaces et d'équipements communs au titre de l'article R 421-19a du code de l'urbanisme;
- Déclaration pour infiltration des eaux pluviales d'un bassin versant compris entre 1 et 20 ha au titre des articles L.214-1 à 214-3 du code de l'environnement (rubrique 2.1.5.0.) .

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain	77 940 m2
Surface cessible	60 255 m2
Nombre de lots	160 environ
SHON	34 500 m2
Longueur de la voirie principale	547 m
Longueur de la voirie secondaire	455 m
Longueur des cours urbaines	310 m
surface imperméabilisée	28 000 m2
places de stationnement	300 sur les lots

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue d'Izel 62320 Rouvroy

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°54'37" E Lat. 50° 23' 20" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Rouvroy

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Empty text box for program details.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est actuellement occupé par des prairies (environ 3,87 ha) et des champs à usage agricole (environ 3,92 ha).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (approuvé le 11 février 2008), classant la commune de Rouvroy en « cœur urbain dense »,

- PLU de Rouvroy (révision approuvée le 6 mars 2012), classant le site du projet en Il est classé au PLU en zone "1AU" à vocation d'habitat, de service, d'artisanat et de commerce, réservée à une urbanisation à court terme où ne sont admis que les opérations d'ensemble. Au sein de cette zone, il fait partie du "secteur 1AU2" de faible densité, localisé au sud du village.

Le règlement limite l'emprise au sol des habitations à 40% de la surface totale du terrain et leur hauteur à 1 niveau habitable sur rez-de-chaussée ⁺

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Cité Nouméa à 1 km</i>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Empiètement marginal (surface de 7,8 ha) sur l'écosystème agricole de la plaine de la Gohelle à la biodiversité réduite par les pratiques de l'agriculture intensive. Les plantations variées prévues dans les espaces publics et privées devraient permettre le rétablissement d'un niveau de biodiversité au moins équivalent.</i>
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	consommation de 7,8 ha de terrains agricoles
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Pendant le chantier nuisances sonores possibles pour les 25 à 30 habitations situées en périphérie pour lesquels les travaux devront être autant que possible réalisés en jours et heures ouvrées</i>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Voitures des résidents et chauffage des maisons, ces derniers devant être limités par les normes de plus en plus strictes concernant la consommation énergétique des nouveaux bâtiments.</i>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Infiltration d'eaux pluviales peu polluées via les noues de tamponnement prévues dans les espaces publics et les puits d'infiltrations et/ou tranchées drainantes des espaces privés. Le milieu récepteur est la craie du Sénonien sous une couche d'environ 2,50 m de limons, la nappe souterraine se trouvant à environ 25 m de profondeur . Elle sera protégée par un prétraitement dans les noues enherbées dont les caractéristiques seront précisées dans le cadre du dossier de Police de l'Eau.</i>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Réduction de 7,8 ha de la surface disponible pour l'activités agricole.</i>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire compte tenu de la nature du projet et des enjeux environnementaux modestes tenant à sa localisation :

S'agissant d'une extension urbaine d'emprise relativement modeste (7,8 ha) en bordure de la plaine agricole de la Gohelle, le projet aura peu d'incidences sur les ressources et milieux naturels: nappe souterraine de la craie, écosystème agricole d'intérêt patrimonial réduit. L'intégration paysagère du nouveau quartier interposé entre le vieux village de Rouvroy et la plaine agricole sera assurée par la hauteur limitée des constructions (R+1) et la plantation d'une frange paysagère en périphérie.

La construction d'environ 160 nouveaux logements devrait permettre d'accueillir entre 400 et 560 résidents (suivant que l'on se réfère à la taille moyenne des ménages de la commune ou à la taille des familles correspondant aux types de logements envisagés). Le but du projet étant justement de compenser une partie de la décroissance démographique qui affecte la commune, les incidences seront plutôt positives notamment pour les équipements communaux (écoles...) prévus pour une population plus importante .

Les effets négatifs ne devraient pas dépasser ceux de la population communale antérieure. Les répercussions sur les voies de circulation seront minimisés par la liaison douce en direction des équipements, commerces et arrêts d'autobus de "Rouvroy-village", les incidences du restant de déplacements en automobiles seront atténués par le raccordement direct du nouveau quartier sur la RD 46, l'une des artères structurantes de l'agglomération d'Hénin-Carvin.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LILLE le, 28/11/2012

Signature



CM-CIC Sarest
Société d'Aménagement Foncier
 33, Av Le Corbusier - BP 567
 59023 LILLE Cedex



Localisation des points de vues



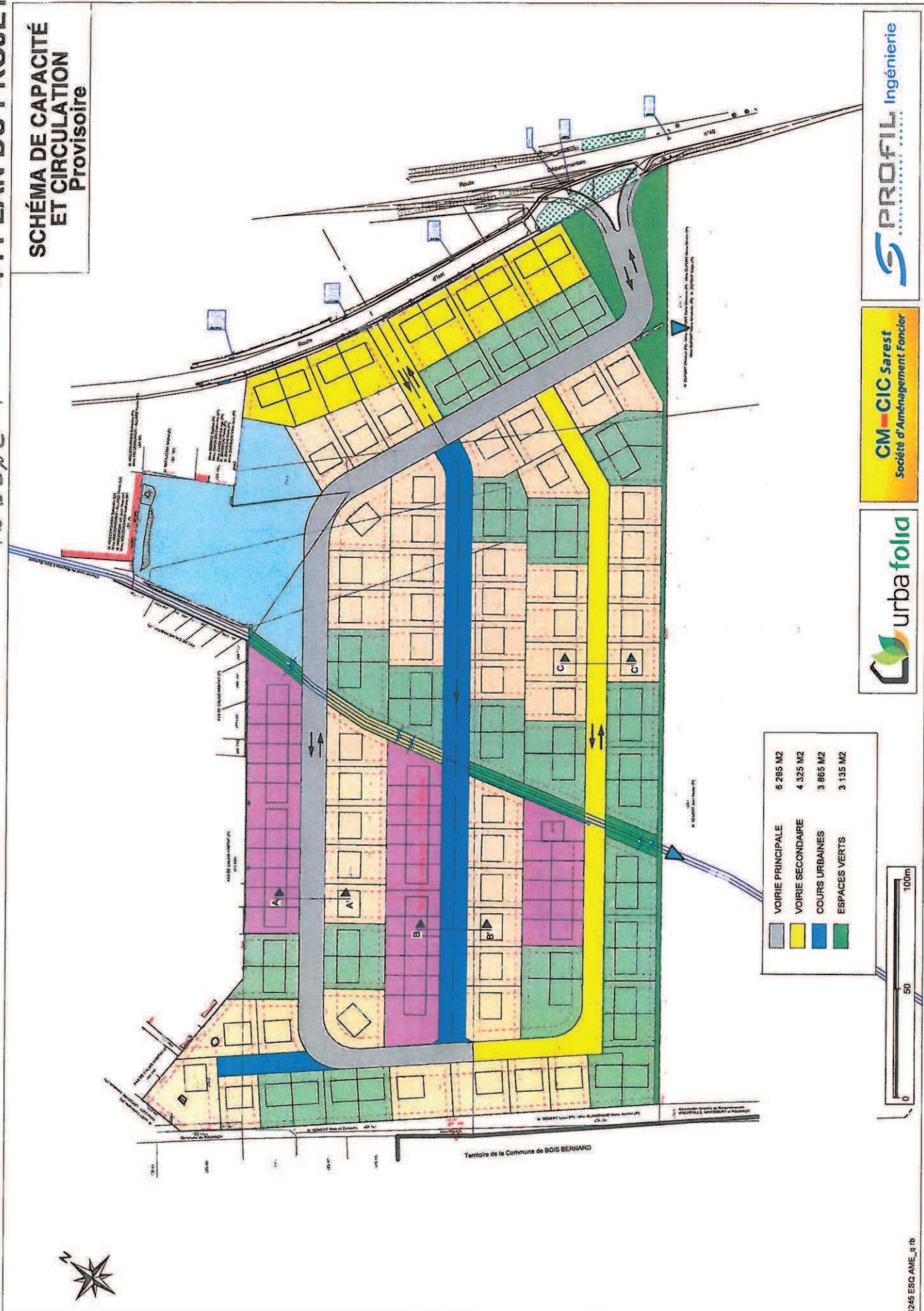
1- Vue lointaine depuis la RD 46 (novembre 2012)



2- Vue proche depuis la rue d'Izel (novembre 2012)

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

SCHEMA DE CAPACITÉ ET CIRCULATION Provisoire



VOIRIE PRINCIPALE	6 295 M2
VOIRIE SECONDAIRE	4 325 M2
COURS URBAINES	3 865 M2
ESPACES VERTS	3 135 M2



ANNEXE 5- PLAN DES ABORDS



Photographie : août 2011